

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 21

24 mai 1972

### UN BUDGET FAVORABLE À L'INDUSTRIE ET AUX PERSONNES ÂGÉES

En déposant son premier budget à la Chambre des communes le 8 mai, le ministre des Finances, M. John Turner a déclaré que le but de ce budget était "de renforcer l'économie canadienne - autrement dit, de fournir les stimulants qui permettront à l'industrie canadienne de croître, de soutenir la concurrence et de fournir des emplois," aussi bien que "...de rendre justice aux Canadiens qui ont été touchés par la vie chère et qui n'ont aucun moyen d'y faire face."

Le texte qui suit présente les points saillants du budget:

\* Réduction à 40 p. cent de l'impôt général sur les sociétés, uniquement à l'égard du revenu provenant

de la fabrication ou de la transformation, entrant en vigueur le 1er janvier 1973.

\* Réduction de 25 à 20 p. cent de l'impôt sur le revenu provenant de la fabrication ou de la transformation pour les industries ayant droit à l'incitation à la petite entreprise, à compter du 1er janvier 1973.

\* Amortissement sur une période de deux ans à l'égard des machines et de l'outillage acquis à compter du 8 mai pour la fabrication ou la transformation au Canada.

\* Élargissement de l'incitation pour "épuiement gagné", de manière à couvrir toutes les dépenses d'outillage pour la transformation, au Canada, du minerai, jusqu'à la métallisation, y compris la transformation sur commande.

#### AUGMENTATION DES PENSIONS

\* Accroissement des pensions de base de la sécurité de la vieillesse, des pensions et allocations aux anciens combattants pour tenir pleinement compte des hausses du coût de la vie, à compter du 1er janvier 1972.

\* Augmentation des versements maximums de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti réunis de \$15 par mois pour les célibataires et de \$30 pour les gens mariés, à compter du 1er janvier 1972, avec augmentation subséquente pour tenir compte des hausses du coût de la vie.

\* Majoration de \$650 à \$1,000, à compter du 1er janvier 1972, de l'exemption spéciale pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. L'augmentation s'applique aussi aux contribuables aveugles et à ceux qui sont obligés de rester au lit ou dans un fauteuil roulant.

#### SOMMAIRE

Un budget favorable à l'industrie et aux personnes âgées .....	1
Québec fait revivre Jean-Baptiste Roy-Audy .....	3
L'immigration en 1971 .....	3
La poussière du temps .....	4
Un timbre en l'honneur de Frontenac .....	6
Un moyen d'accroître les exportations ....	6
Population et langue parlée .....	7
Nouveau marché pour le bois canadien?..	7
Visite du secrétaire général de l'ONU ....	8
Négociations Canada-Chine sur les services aériens .....	8
Adhésion du Canada à la BID .....	8

- \* Exemption spéciale de \$50 par mois prévue pour les stagiaires et les étudiants à plein temps qui suivent des cours prescrits dans des écoles professionnelles ou de formation et dans de nombreuses catégories d'établissements post-secondaires, à compter du 1er janvier 1972.
- \* Les frais médicaux aux fins de l'impôt sont élargis, à compter du 1er janvier 1972, pour comprendre des frais supplémentaires de soins à domicile et de déplacement pour traitement médical.

#### AUTRES MESURES

- \* Amortissement de deux ans pour les usines et le matériel de dépollution élargi quant à son application et prolongé d'une autre année.
- \* Une mesure législative sera présentée pour appliquer le Tarif préférentiel général aux pays en voie de développement.
- \* Le matériel de recherche scientifique, acheté par les fabricants aux fins d'essai ou de mise au point de nouveaux produits, sera exempté de la taxe de vente.

#### MODIFICATIONS LIÉES À LA RÉFORME FISCALE

- \* Présentation de règlements qui régiront l'imposition du "revenu passif" reportée de 1973 à 1975 pour permettre une étude plus poussée de leurs répercussions.
- \* Assouplissement des règlements applicable à l'imposition des gains accumulés des personnes qui quittent le Canada; une exemption sera appliquée dans le cas de certains biens de personnes ne résidant que temporairement au Canada.
- \* Assouplissement du régime fiscal sur les dons autres qu'en espèces aux oeuvres de charité, lorsque l'oeuvre peut utiliser les biens pour ses activités.
- \* Dispense de s'acquitter de paiements de l'impôt fédéral par versements trimestriels aux personnes dont les impôts fédéraux pour l'année précédente étaient inférieurs à \$400.
- \* Calcul simplifié des versements d'impôt, tant pour les particuliers que pour les sociétés.
- \* Le revenu provenant de dommages intérêts perçus à la suite de blessures ne sera plus imposable jusqu'à ce que la victime atteigne l'âge de 21 ans.
- \* Le versement d'impôts dus sur la réalisation supposée en immobilisation au décès pourra être réparti également sur une période de six ans.

#### CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FISCAL

- \* L'année 1971 a connu des augmentations substantielles dans les revenus et dépenses de particuliers, dans les dépenses gouvernementales, dans les mises en chantier de nouvelles habitations, ainsi que dans les exportations et les importations. La productivité a augmenté et les stocks se sont accumulés, mais la hausse de la demande n'a pas

encore déclenché une intensification sensible des investissements commerciaux.

- \* Il s'est créé, l'an dernier, au Canada, deux fois plus de nouveaux emplois qu'en 1970, mais sous l'effet d'une croissance rapide de la population active, le chômage n'a commencé à décliner que vers la fin de l'année.
- \* La confiance s'accroît vis-à-vis des perspectives économiques du Canada, grâce en partie aux mesures expansionnistes du Gouvernement et au règlement des questions monétaires internationales, internationales, intervenu en décembre dernier.
- \* Les mesures du Gouvernement ont contribué à atténuer le chômage et à fournir des emplois au nombre exceptionnel d'étudiants qui sont entrés sur le marché du travail pour l'été.
- \* Dans une optique plus large, les industries canadiennes de services et de ressources sont vigoureuses et en expansion constante. Mais la production de nos industries de fabrication n'a pas suivi la cadence de l'ensemble de l'économie. Elles constituent notre principale source d'emplois, mais sont vulnérables et mises à dure épreuve par la nouvelle situation internationale.
- \* Pour l'année financière 1971-1972, terminée le 31 mars 1972, les recettes budgétaires sont estimées à \$14,145 millions et les dépenses, à \$14,745 millions soit un déficit de \$600 millions. Les besoins de trésorerie ont atteint \$2,088 millions, y compris \$485 millions pour financer les transactions de devises étrangères.
- \* Au cours de l'année financière 1972-1973, les revenus devraient être de \$15,670 millions, les dépenses de \$16,120 millions, et le déficit de \$450 millions. Les besoins non budgétaires nets devraient être de \$1,550 millions. Les besoins de trésorerie atteindront \$2,000 millions, sans compter les augmentations et les diminutions consécutives au financement des transactions de devises étrangères.

#### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- \* L'année 1972 sera marquée par de fortes dépenses des consommateurs, une activité intense dans le domaine de l'habitation, et une accumulation des stocks. Par suite de l'élan donné par le budget, le monde des affaires consacrera plus d'argent aux immobilisations — notamment machines et outillage — que les enquêtes récentes ne l'indiquaient.
- \* L'embauche devrait augmenter considérablement; en dépit des fluctuations qui se produiront vraisemblablement d'un mois à l'autre, le chômage devrait diminuer tout au long de l'année.
- \* Quant aux prix, les prévisions varient, mais ils ne devraient pas augmenter beaucoup plus cette année que l'année dernière.
- \* En 1972, le taux de croissance réelle devrait se situer entre 6 et 6½ pour cent.

## QUÉBEC FAIT REVIVRE JEAN-BAPTISTE ROY-AUDY

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a lancé récemment le huitième titre de sa nouvelle collection "Civilisation du Québec"; Il s'agit d'une brochure intitulée *Jean-Baptiste Roy-Audy 1778 - c. 1848*, de M. Michel Cauchon, volume de 153 pages, qui retrace la biographie d'un peintre québécois tombé en oubli et redécouvert par M. Gérard Morisset vers 1940 au cours de ses recherches pour la compilation de son monumental *Inventaire des oeuvres d'art du Québec*. Cette étude situe l'artiste dans le contexte social où il a vécu; elle raconte l'évolution du menuisier devenu peintre "de portraits et d'histoire".

La seconde partie du volume constitue une étude analytique de l'oeuvre picturale de Jean-Baptiste Roy-Audy, dont la peinture est en quelque sorte le type de la peinture primitive tant américaine que canadienne.

21 planches, dont 4 en couleurs, illustrent ce volume, qui est complété par une importante bibliographie et des tableaux analytiques.

### EXPOSITION

Le Musée du Québec a présenté, au début de l'année, une exposition des oeuvres du peintre Jean-Baptiste Roy-Audy (1778-1848).

L'exposition, qui groupait 40 tableaux dont 5 scènes religieuses, comportait également des oeuvres qui ont servi de modèles à l'artiste ou qui se rattachaient à des faits marquants de sa carrière.

### NOTICE BIOGRAPHIQUE

Le peintre Roy-Audy est né en 1778 d'une famille d'artisans du bois de Québec. Après des études élémentaires, il travailla à la boutique paternelle mais, très tôt, il tendit à se spécialiser dans des travaux plus délicats.

En 1802, il ouvrait son propre atelier. A la mort de son père, en 1811, il était devenu un carrossier recherché qui pouvait aussi faire du lettrage et de la peinture d'enseignes et de blasons.

A quarante ans, vers 1818, Roy-Audy entreprenait une carrière artistique. Ses aptitudes, l'ouverture d'un marché pour la peinture, la venue de la collection Desjardins et des déboires financiers avaient influencé sa décision.

La production religieuse de Roy-Audy se compose presque exclusivement de copies. Il s'agissait pour le peintre de reproduire un tableau accroché dans une autre église ou de refaire des toiles défraîchies.

Entre 1830 et 1838, Roy-Audy s'adonna surtout à l'art du portrait. Durant cette période, il voyagea entre Québec et Montréal, sollicitant les commandes des bourgeois, des seigneurs et des ecclésiastiques. Semblables par leur technique à ses tableaux religieux, les portraits de Roy-Audy représentent une étude psychologique des plus intéressante.

## L'IMMIGRATION EN 1971

Le Canada a reçu 121,900 immigrants en 1971, un fléchissement de 25,813 personnes par rapport à 1970, a révélé récemment le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bryce Mackasey.

"Ce fléchissement de 18 p. 100 de notre immigration en 1971 est dû, en grande partie, à la rareté de l'emploi provoquée par la conjoncture économique de l'heure, a précisé le ministre en ajoutant: La stabilité économique dans la plupart des pays d'Europe occidentale est aussi un des facteurs qui a contribué à un tel fléchissement."

Les États-Unis, pour la première fois, se classent en tête de file comme source d'immigrants au Canada. En effet, 24,366 personnes, 20 p. 100 du total des immigrants, sont venus de ce pays en 1971. Quant au Royaume-Uni, le nombre d'immigrants a fléchi de 13 p. 100, atteignant les 15,451; c'est une diminution de 9,000, ou 5 p. 100, par rapport à l'année précédente.

Voici les autres principaux pays d'origine des immigrants pour 1971; Le Portugal 9,157 (7.51%); l'Italie 5,790 (4.75%); l'Inde 5,313 (4.36%); Hong Kong 5,009 (4.11%); La Grèce 4,769 (3.91%); les Philippines 4,180 (3.42%); la Trinité-Tobago 4,149 (3.40%); la Jamaïque 3,903 (3.20%).

### CHOIX DES PROVINCES

L'Ontario a attiré 64,357 immigrants, soit 52.8 p. 100 du total. Le Québec vient au deuxième rang avec 19,222 immigrants, soit 15.8 p. 100; la Colombie-Britannique s'est classée troisième avec 18,917, soit 15.5 p. 100; l'Alberta, quatrième avec 8,653, soit 7.1 p. 100; et le Manitoba, cinquième avec 5,301, soit 4.4 p. 100. La répartition pour les autres provinces démontre que 1,426, soit 1.7 p. 100, se sont établis en Saskatchewan et 819, soit 0.67 p. 100, à Terre-Neuve. Les provinces Maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ont reçu 3,022 immigrants, soit 2.48 p. 100; le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, 183 soit 0.15 p. 100.

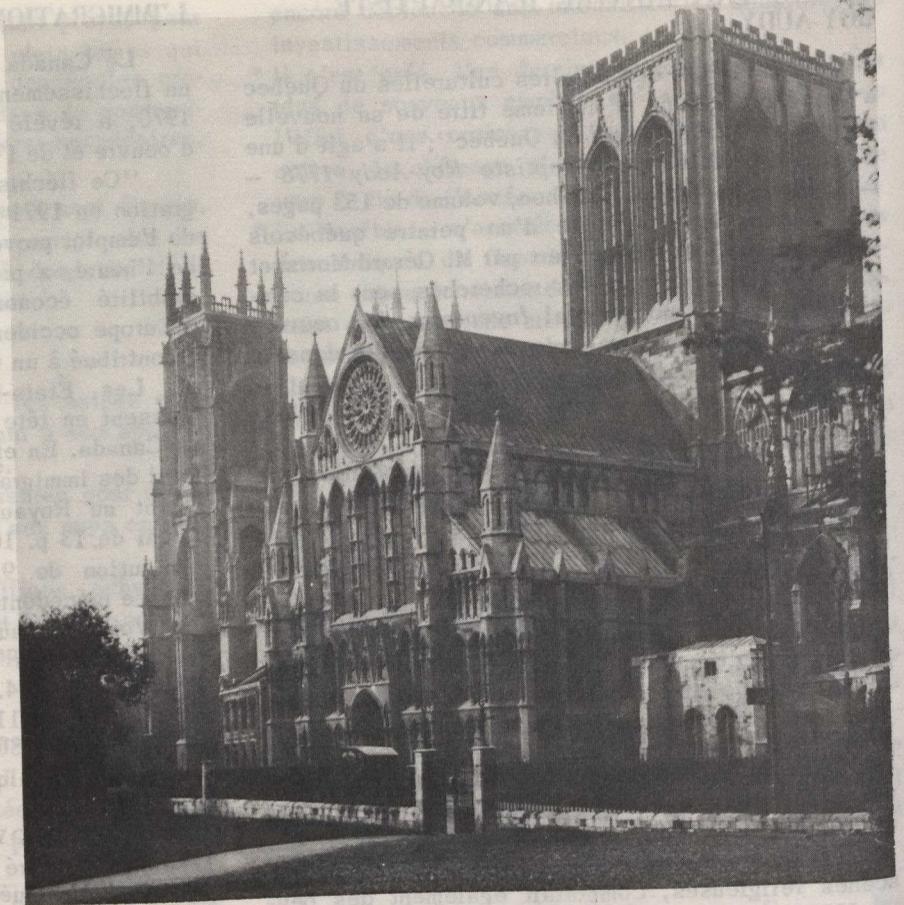
La majorité des immigrants, 97,128 (79.7%), sont âgés de moins de 35 ans. Le total est réparti à peu près également entre les personnes des deux sexes: 60,445 hommes et 61,455 femmes.

L'immigration en 1971 a contribué à notre effectif ouvrier 61,282 personnes, comparativement à 77,723 l'année précédente. Les autres, ceux qui ne se destinaient pas au marché du travail, étaient pour la plupart des personnes à charge ou des proches parrainés par des personnes déjà établies au Canada.

Du nombre de ceux qui sont arrivés avec l'intention de travailler au Canada, 16,307 étaient des professionnels ou des techniciens et 3,464 des administrateurs. Selon l'emploi projeté, les autres se classaient dans les catégories suivantes: 9,909 dans le travail de bureau; 2,486 dans le commerce et la finance; 6,387 dans les industries des services et 16,166 dans la fabrication et la construction. On compte aussi 1,324 manoeuvres.

## LA POUSSIÈRE DU TEMPS

*Les cendres volantes ont servi à la réfection des murs de la cathédrale de York Minster, l'une des belles et anciennes cathédrales d'Angleterre.*



Qu'est-ce qu'une cathédrale médiévale d'Angleterre a de commun avec une station thermique alimentée au charbon? Une fine poudre grise semblable, au dire des astronautes américains, à la couche de poussière lunaire. Ce sont des cendres volantes.

Les experts occupés aux travaux de réfection de la cathédrale de York Minster, dont le coût s'élève à cinq millions de dollars, ont découvert que ce matériau constitue un mortier idéal pour ses murs de pierre qui s'effritent. Injectées sous pression, les cendres sont destinées à obturer les petites fissures et les orifices minuscules créés par le tassement.

Composé principalement de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, ce résidu de la combustion du charbon pulvérisé possède comme certains autres matériaux, des propriétés pouzzolanes ou liantes lorsqu'on le mêle à de la chaux et un liquide. La cendre volcanique est de nature semblable, et les Romains, qui connaissaient ses propriétés liantes, l'ont utilisée dans la construction du Colisée.

Les cendres volantes posent depuis longtemps un problème d'élimination pour l'industrie énergétique. Dès 1975, aux États-Unis seulement, les usines électriques produiront des cendres volantes au rythme de 25 millions de tonnes par année. La plus grande partie de ce résidu devra être jetée, et les emplacements propices à de tels déversements sont de plus en plus rares.

### L'USINE DE TRAITEMENT EST UNE SOLUTION PARTIELLE

L'Ontario a trouvé une solution au moins partielle au problème en construisant, au coût d'un million et demi de dollars, une usine de traitement entrée en service au mois de mars. Cette usine est située en banlieue de Toronto à peu de distance de la station génératrice *Lakeview*, centrale de 2,400,000 kw. de la Commission hydro-électrique de l'Ontario (*Ontario Hydro Electric Commission*).

L'usine agglutine les cendres en un agrégat qui remplace le sable et le gravier dans les produits précontraints tels que les blocs, feuilles et panneaux de béton et le béton léger utilisé dans la construction d'immeubles. L'usine prépare également des cendres volantes raffinées qui peuvent remplacer jusqu'à 30 p. 100 du ciment employé dans la fabrication du béton.

"Il s'agit évidemment d'un aboutissement important de nos recherches pour trouver une utilisation économique des cendres volantes", dit M. Jack Marsh, surintendant de l'usine.

M. Marsh précise que l'usine traitera annuellement 200,000 tonnes de cendres qui proviendront toutes de la station de *Lakeview*. Jusqu'à maintenant, la Commission hydro-électrique versait de 50 cents à \$2.50 la tonne pour faire enlever les cendres qui servaient de remblai.



*Le surintendant de l'usine, M. Jack Marsh, examine les boulets de cendres volantes.*

Les cendres sont apportées de la station génératrice dans des camions-citernes hermétiques remplis et vidés grâce à des tuyaux souples. L'usine de traitement des cendres volantes est divisée en trois grands secteurs: enrichissement, agglutination et production de l'agrégat.

#### TRANSFORMATION EN BÉTON

A l'étape de l'enrichissement, on sépare le carbone et le fer des cendres volantes par les trois procédés de la ventilation, du chauffage et du triage magnétique. En raison du charbon employé, les cendres produites par les stations thermiques de l'Ontario ont une teneur en carbone et en fer relativement élevée, et conviennent moins, en tant que matière première, que les cendres volantes produites dans certaines parties des États-Unis et de l'Europe. Le processus d'enrichissement élimine ce désavantage.

Après avoir été enrichi, le matériau est passé dans un fourneau où il s'agglutine en boulettes; celles-ci sont ensuite concassées et triées, selon la taille des particules, en divers agrégats de béton léger.

Bien que l'usine de traitement des cendres volantes soit la propriété de la Commission hydro-électrique, et soit exploitée par celle-ci, la commercialisation des produits est néanmoins confiée à une société privée, *Enercon Limited*. Dès sa mise en service totale, l'usine fonctionnera sans arrêt et emploiera entre 26 et 30 personnes.

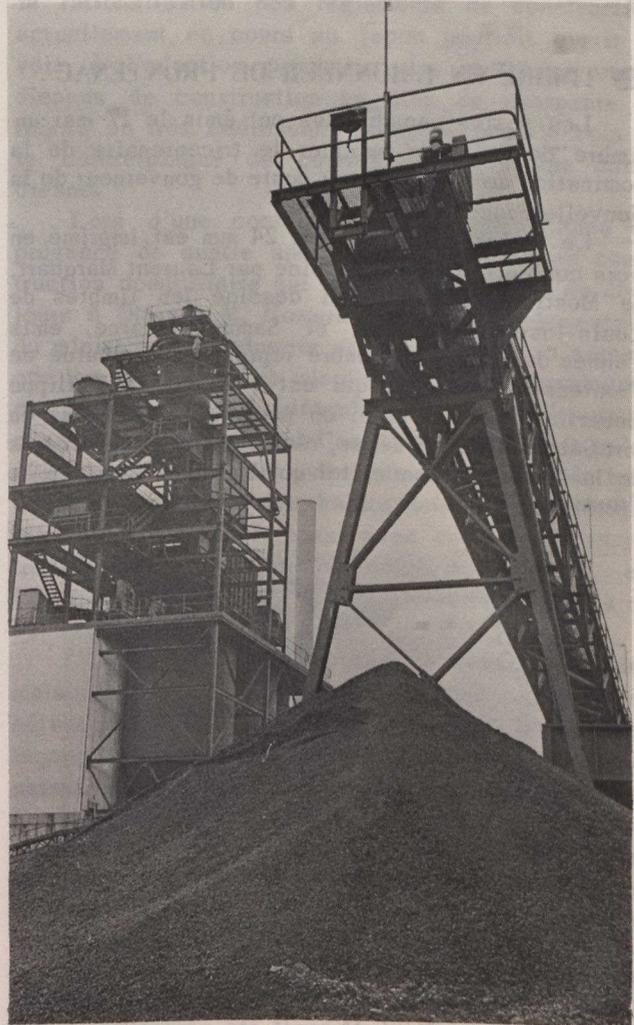
La Commission hydro-électrique de l'Ontario a fait l'essai du béton de cendres volantes dans une des sections du barrage de la station Otto Holden sur l'Outaouais pour la première fois en 1949. Des comparaisons soutenues, au cours des ans, avec les autres sections en béton du barrage n'ont permis de déceler aucune détérioration, même à la ligne des eaux où l'usure est habituellement la plus forte.

Depuis, la Commission a employé du béton de cendres volantes pour la construction de plusieurs stations, y compris les barrages des stations du Saint-Laurent et de Mountain Chute, les stations thermiques de Lakeview, Lambton et Nanticoke et la station nucléaire de Pickering, près de Toronto. A cette station les cendres volantes ont permis de réduire de 20 p. 100 environ la quantité de ciment dans les 400,000 verges cubes de béton employées.

#### REMBLAIS DE CENDRES VOLANTES

En plus de servir d'additif pour le béton, les cendres volantes sont utilisées comme remblai pour plusieurs sites récréatifs. Grâce aux cendres transportées par camion, de Lakeview, une aire de verdure de huit acres dotée de balançoires et de terrains de baseball et de soccer remplace le trou béant d'une ancienne carrière de gravier de Mississauga.

Maintenant connu sous le nom de Parc Oakridge, l'ancienne carrière a été remplie de 25 tonnes de cendres volantes bien tassées et recouvertes d'une couche d'humus gazonnée.



*Le convoyeur qui sert à empiler les boulettes produites par l'usine d'agglutination.*

Le projet entrepris en collaboration avec la station génératrice J. Clark Keith, de Windsor, frappe encore davantage l'imagination. Des milliers de tonnes de cendres ont été transportées, aux frais de la Commission, à un emplacement dans le comté de Sandwich Ouest, et entassées pour former une colline de ski haute de 70 pieds. La Commission s'est également chargée de recouvrir la colline d'une couche d'humus et d'améliorer la route qui mène à la station.

M. Jack Ménard, président du comité des parcs et des loisirs du comté a affirmé: "Cela nous aurait coûté une fortune, si nous avions décidé d'ériger une telle colline par nos propres moyens."

Le comté ne s'est pas arrêté là. Grâce au programme d'initiatives locales du Gouvernement fédéral, il a obtenu une subvention de \$24,000 pour planter 720 arbres, aménager des sentiers et construire des tables de pique-nique, des clôtures de rondins et un abri. On prévoit créer un petit lac, et une partie de l'emplacement de 12 acres pourra éventuellement servir de terrain de camping. (Texte et photographies: courtoisie de la revue *Ontario Hydro News*, mars 1972)

## UN TIMBRE EN L'HONNEUR DE FRONTENAC

Les postes canadiennes ont émis le 17 mai un timbre de 8c. pour marquer le tricentenaire de la nomination de Frontenac au poste de gouverneur de la Nouvelle-France.

Le timbre de 40 mm sur 24 mm est imprimé en trois couleurs. Il a été dessiné par Laurent Marquart, de Montréal, qui a aussi dessiné les timbres de Louis-Joseph Papineau et Samuel Hearne, émis l'année dernière. Le timbre représente la statue de Frontenac à Québec, qui est l'oeuvre de Philippe Hébert. A l'arrière-plan, on peut voir un croquis du fort Saint-Louis, à Québec, résidence des gouverneurs de la Nouvelle-France, tel qu'il était à l'arrivée de Frontenac.



### NOTES HISTORIQUES

Frontenac débarqua en Nouvelle-France pour la première fois en 1672. Il avait été nommé par Louis XIV gouverneur de la colonie française en Amérique, poste qu'il occupa de septembre 1672 à septembre

1682, date de son rappel en France; puis une seconde fois, d'octobre 1689 à novembre 1698.

Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, naquit le 22 mai 1622 à Saint-Germain, en France, dans une vieille famille de la noblesse d'épée. Il tenait le titre de Frontenac d'un domaine familial situé en Guyenne.

En tant que gouverneur, Frontenac avait l'autorité absolue dans les affaires militaires. Cependant, au cours de son premier mandat, il négligea cette importante fonction et s'occupa plutôt de l'expansion territoriale afin d'augmenter la traite, fort profitable, des fourrures. Dans le cadre de cette expansion territoriale, il fonda en 1673 le fort Frontenac, poste de traite sur le lac Ontario, là où s'élève aujourd'hui la ville de Kingston.

En octobre 1689, quand il fut nommé gouverneur pour la seconde fois, Frontenac reçut des instructions plus précises au sujet de la défense de la colonie. Il eut deux occasions importantes de s'acquitter de son devoir. D'abord, en 1690, il repoussa à Québec des troupes venues des colonies britanniques et dirigées par l'amiral William Phipps. Puis, en 1696, Frontenac entreprit une campagne contre les Iroquois, dont les attaques mettaient gravement en danger la Nouvelle-France. Cette campagne mena au traité de paix de 1701.

Pendant la plus grande partie de l'année, Frontenac demeurait au fort Saint-Louis. Il mourut à Québec le 28 novembre 1698.

Dynamique et audacieux, Frontenac joua un grand rôle dans les débuts de l'histoire du Canada. On le reconnaît surtout comme l'artisan de l'expansion française en Amérique du Nord et comme le défenseur de la Nouvelle-France contre les attaques de la nation iroquoise et des colonies britanniques du sud du Canada. On le considère comme le plus grand représentant du roi en Nouvelle-France.

## UN MOYEN D'ACCROÎTRE LES EXPORTATIONS

Un nouveau programme de partage des risques visant à encourager les sociétés canadiennes à participer aux foires commerciales à l'étranger, comme moyen d'accroître les exportations de marchandises et de services canadiens, a été annoncé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

C'est la troisième phase du Programme pour l'expansion des marchés d'exportation annoncé par le ministre l'an dernier. Le ministère accordera une assistance aux sociétés qui désirent participer à des foires commerciales de courte durée ou à des expositions commerciales de plus longue durée dans des centres d'exposition permanents à l'étranger.

M. Pepin a dit que cette nouvelle initiative s'ajoute au programme déjà en cours qui groupe la participation de firmes canadiennes à des foires. "Pendant l'année fiscale 1972-1973, mon ministère projette de participer à une cinquantaine de ces foires dans tous les coins du monde," a dit M. Pepin.

Le ministre a ajouté que cette aide sera accordée, dans le cadre du Programme d'expansion des marchés d'exportation, aux sociétés, associations commerciales dûment constituées ou aux groupes de sociétés qui désirent participer à des foires commerciales qui n'entrent pas dans le cadre du programme existant.

L'apport du ministère sera normalement de 50 p. 100 des coûts admissibles. Si une société réussit à obtenir des contrats d'exportation selon les termes définis dans la demande d'aide, la contribution du ministère sera remboursable à raison de 1 p. 100 des ventes dans la région en question, au cours d'une période pouvant atteindre trois ans, et ce, jusqu'au remboursement complet.

Le remboursement ne sera pas exigé si une société ne réussit pas à obtenir les contrats d'exportation tels que définis dans la demande.

## POPULATION ET LANGUE PARLÉE

D'après le recensement de 1971, 21,568,311 personnes demeuraient au Canada le 1er juin dernier, ce qui représente une augmentation de 7.8% par rapport au recensement de 1966. Environ la moitié, soit 47.8%, de cet accroissement démographique s'est produite en Ontario; la Colombie-Britannique comptait pour 20.9%, le Québec pour 15.9% et l'Alberta pour 10.6% de cette progression.

Bien que la population canadienne ait augmenté de façon continue, le taux national de croissance a marqué une tendance à la baisse au cours des 20 dernières années. Ce taux qui était de 14.8% entre les recensements de 1951 et de 1956, est tombé à 13.4% entre 1956 et 1961 et à 9.7% entre 1961 et 1966.

Avec les résultats du recensement de 1971 comme points de repère et prenant en considération les naissances, les décès, le nombre d'immigrants et le nombre estimatif d'émigrés depuis le recensement, la population du Canada à midi, le 21 avril 1972, a été estimée à 21,815,978 habitants.

## LANGUE PARLÉE

Toujours d'après le recensement de 1971, l'anglais était la première langue parlée et encore comprise par 60.2% de la population du Canada. Au recensement de 1961, cette proportion s'établissait à 58.5%. Les habitants dont la langue maternelle est le français ont vu leur nombre passer de 28.1% à 26.9%; ceux qui avaient une autre langue maternelle ont aussi diminué en nombre, soit de 13.5% en 1961 à 13.0% en 1971.

L'Alberta a enregistré les plus forts gains quant à l'anglais comme langue maternelle (de 72.2% à 77.6%); la Nouvelle-Écosse, les plus faibles (de

92.3% à 93.0%). L'Ontario (77.5%) n'a marqué aucun changement; au Québec, il y a eu diminution de 13.3% à 13.1%.

Le pourcentage d'habitants dont la langue maternelle est le français a décliné dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique où il s'est produit une faible hausse (de 1.6% à 1.7%) et à Terre-Neuve où la situation est demeurée inchangée (0.7%). Les diminutions ont été très peu prononcées au Québec (de 81.2% à 80.7%) et au Nouveau-Brunswick (de 35.2% à 34.0%).

Entre 1961 et 1971, de fortes baisses ont été enregistrées dans les Prairies pour ce qui est des "autres" langues maternelles: au Manitoba, le pourcentage est passé de 30.0% à 26.8%, en Saskatchewan de 27.1% à 22.5% et en Alberta de 24.6% à 19.5%.

## NOUVEAU MARCHÉ POUR LE BOIS CANADIEN?

Selon le ministère de l'Industrie et du Commerce, la rationalisation des règlements de construction actuellement en cours au Japon pourrait ouvrir la voie à l'adoption prochaine des méthodes canadiennes de construction en bois de charpente et fournir un très intéressant débouché pour le bois et le contre-plaqué de construction d'origine canadienne.

Lors d'une conférence de presse donnée en présence de quatre spécialistes japonais en construction domiciliaire qui ont fait une visite de deux jours à Ottawa, M. Howard secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, a signalé que les membres de la mission étaient impressionnés par le haut degré d'uniformisation des matériaux de construction en bois au Canada et par le fait qu'on n'utilise ordinairement que quatre dimensions de bois dans la charpente des habitations. Cette pratique offre un contraste frappant avec celle que l'on retrouve dans l'industrie japonaise du bâtiment, où l'on utilise une multitude de dimensions de bois de construction.

"L'adoption des méthodes de construction des maisons à ossature de bois, des codes et normes du bâtiment utilisés au Canada pourrait modifier de façon importante l'aspect des importations japonaises de bois de construction, spécialement avec l'apparition de très grosses entreprises de construction industrialisées. Compte tenu de ces conditions, la demande de bois de construction canadien conforme à nos normes pourrait augmenter considérablement dans les années à venir," a déclaré M. Howard.

Le Canada a exporté l'an dernier pour environ 39 millions de dollars de bois de construction au Japon, et ce pays constitue présentement notre deuxième plus important marché de bois.

## VISITE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'à l'invitation du Gouvernement du Canada, le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, fera une visite officielle à Ottawa, mercredi le 24 mai 1972. A la suite de sa visite à Ottawa, M. Waldheim prendra la parole à la réunion annuelle de l'Association canadienne des Nations Unies à Montréal, et le lendemain, 25 mai, il assistera à la collation des grades du printemps à l'Université Carleton d'Ottawa, au cours de laquelle on lui décernera un diplôme honorifique.

## NÉGOCIATIONS CANADA-CHINE SUR LES SERVICES AÉRIENS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre des Transports, M. Don Jamieson, ont annoncé qu'une délégation canadienne s'est rendue à Pékin le 15 mai afin d'entamer des discussions menant à la conclusion d'un accord bilatéral sur les services aériens avec la République populaire de Chine.

L'établissement possible d'un lien aérien direct entre le Canada et la Chine a été un sujet de discussion entre le premier ministre Chou En-lai et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, au cours du voyage de ce dernier en Chine l'an dernier.

## ADHÉSION DU CANADA À LA BID

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Canada est devenu membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement en signant, le 3 mai, l'accord constitutif de la Banque. A cette occasion, M. Sharp a exprimé l'opinion que l'adhésion du Canada à la Banque constituait une étape importante dans l'élargissement des relations du Canada avec les Amériques qui est un objectif clé mis de l'avant par la politique étrangère du Canada.

L'adhésion du Canada à la Banque lui permet de contribuer plus efficacement au développement en Amérique latine et dans les Antilles. Le Canada ver-

sera 100 millions de dollars (É.-U.) à la Banque au cours des trois prochaines années, y compris une souscription forfaitaire de 40 millions de dollars (É.U.) au titre du capital-actions de la Banque et un apport de 60 millions de dollars (É.U.) au Fonds de la Banque pour les opérations spéciales. La qualité de membre de plein droit remplacera l'entente que le Canada avait déjà conclue avec la Banque, entente qui, depuis 1964, a permis de consentir des prêts au développement d'un montant de 74 millions de dollars (Can.) à des pays de l'Amérique latine avec le concours de la Banque. Les contributions du Canada à la Banque, jointes au programme d'aide technique bilatéral en Amérique latine institué il y a près d'un an et demi, portera l'ensemble de l'aide du Canada au titre du développement en Amérique latine à environ quatre fois sa valeur antérieure.

## BUT

La Banque interaméricaine de développement a été créée en 1960 et compte 24 membres, y compris le Canada. Son siège se trouve à Washington, D.C. La Banque a pour objet de promouvoir le développement socio-économique des pays de l'Amérique latine et des Antilles en finançant des projets et des programmes de développement, en favorisant les investissements publics et privés ainsi qu'en accordant une assistance technique. A part le Canada, les États-Unis sont le seul membre à ne pas puiser dans les réserves de la Banque. Au 31 décembre 1971, la Banque avait engagé environ 4.7 milliards de dollars (É.-U.) au titre de prêts destinés à financer quelque 679 projets de développement dans les pays membres.

L'adhésion du Canada à la Banque est une autre manifestation de la participation du Canada aux activités de l'hémisphère. Au cours de l'an dernier, le Canada a adhéré à deux autres institutions interaméricaines importantes, soit l'Organisation sanitaire panaméricaine et l'Institut interaméricain des sciences agricoles. Le Canada a établi des relations officielles avec l'Organisation des États américains, et nous avons nommé un ambassadeur qui agit également à titre d'observateur permanent auprès de l'Organisation. Le Gouvernement étudie la possibilité d'adhérer à d'autres organisations interaméricaines qui oeuvrent dans le sens des intérêts du Canada et aux activités desquelles le Canada est en mesure d'apporter une contribution originale.